

DÉDUCTIONS À LA SOURCE ET  
CRÉDITS D'IMPOTS PERSONNELS POUR 2020

EMPLOYÉ :

FÉDÉRAL

- CREDIT D'IMPOT 12 298 \$  
(Attention ajustement à venir)
- ASSURANCE EMPLOI  
-MAXIMUM ASSURABLE 54 200 \$  
-TAUX 1.20% 650.40 \$ MAXIMUM

PROVINCIAL

- CRÉDIT D'IMPÔT 15 532 \$
- RRQ  
-MAXIMUM 58 700 \$ TAUX 5.7 % 3 146.40 \$ MAXIMUM
- RQAP  
-MAXIMUM 78 500\$ TAUX 0.494% 387.79 \$ MAXIMUM

EMPLOYEUR :

LES POURCENTAGES DE CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR RESTENT  
INCHANGÉS SOIT :

RRQ : MÊME QUE L'EMPLOYÉ  
AE : 1.4 X LA COTISATION DE L'EMPLOYÉ  
RQAP : 1.4 X LA COTISATION DE L'EMPLOYÉ  
FSSQ : 1.65% OU 4.26% SELON LA MASSE SALARIALE (Taux réduit à 1.25%  
pour le secteur manufacturier et primaire)

Code taxe AD = taxes de 5 % et 9.975 %  
ID= taxes incluse 5 % et 9.975 %  
OD = taxes incluses OSB 2.326 % et 4.64 %